

# Honoraires de l'Agence Shellter Saint-Tropez

## Honoraires applicables aux ventes

5% TTC (Cinq pourcent TTC) du prix de vente, à la charge du vendeur.

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%. (Le taux de TVA est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale).

## Honoraires applicables à la location saisonnière

Les honoraires due à l'agence pour ses prestations de conciergerie correspondent à 25% TTC (Vingt-cinq pourcent TTC) du prix de la nuitée, outre les éventuels frais annexes liés au ménage, linge de maison, maintenance etc... Il est précisé que le montant minimum de la commission due à l'agence à chaque Réservation est de 20 € TTC (vingt euros toutes taxes comprises)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%. (Le taux de TVA est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale).

## Habilitation et garanties

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 83042021000000027 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Var conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 120.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et 120.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.